

## MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 mars 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, maire

AFFICHÉ LE

29 MARS 2019

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents** : ETIENNE Robert - JEANNE Alain - MOUTIER Gérard - REYMOND Andrée - GARNIER Martine - VALBON François - SEMIOND Gérard - SEMIOND Philippe - ~~DUSSOL Mélanie~~ - PAUL Jean-Lin - MOUGIN Rémi - CLERET DE LANGAVANT Maixent - DE CLINCHAMPS Patrice

**Absents excusés** : GRANET Alice - SEMIOND Elodie - PRAT Eric - CARPENTIER Sandrine - BROUMAULT Olivier - SIAD Franck

**Procurations** : CLOUET Jean-Michel à CONREAUX Jean - CRUMIERE François à SEMIOND Gérard

Monsieur Alain JEANNE a été nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

***Les délibérations mentionnées ci-dessous sont consultables en mairie de Vallouise-Pelvoux***

**Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2019**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2019

***Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité***

#### Délibérations

**Délibération n°1 : Vote des 3 taxes directes locales pour 2019**

Au regard des budgets primitifs qui seront présentés à la suite au conseil et sur proposition de la commission finances, monsieur le Maire propose au conseil municipal le maintien en 2019 des taux fiscaux appliqués en 2017 et 2018 selon le détail ci-dessous :

	Pour mémoire taux 2018	Taux 2019	Evolution des taux votés par le conseil municipal
<b>Taxe d'Habitation</b>	12,63 %	<b>12,63 %</b>	+ 0,00 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	14,23 %	<b>14,23 %</b>	+ 0,00 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	125,74 %	<b>125,74 %</b>	+ 0,00 %

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°2 : Approbation du budget primitif 2019 – Budget principal (Comptabilité M14)**

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2019 du budget principal (comptabilité M 14), annexé à la présente délibération et dont les principaux soldes sont les suivants :

**BUDGET PRINCIPAL (M 14) :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 766 198.68 €	2 766 198.68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 980 112.30 €	2 169 055.90 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4 746 310.98 €</b>	<b>4 935 254.58 €</b>

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article Article L1612-7 du Code général des collectivités territoriales, la section d'investissement de ce budget présente un excédent de 188 943.60 €, destiné à constituer une « provision », visant à permettre d'optimiser l'autofinancement de la commune dans le cadre de la construction prochaine de la nouvelle école maternelle et élémentaire de Vallouise-Pelvoux.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°3 : Approbation du budget primitif 2019 – Budget annexe de l'eau (Comptabilité M49)**

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe du service de l'eau (comptabilité M 49), annexé à la présente délibération et dont les principaux soldes sont les suivants :

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU (M 49) :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION D'EXPLOITATION	298 804.08 €	298 804.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	658 758.90 €	658 758.90 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>957 562.98 €</b>	<b>957 562.98 €</b>

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°4 : Approbation du budget primitif 2019 – Budget annexe des remontées mécaniques (Comptabilité M43)**

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe des remontées mécaniques (comptabilité M 43), annexé à la présente délibération et dont les principaux soldes sont les suivants :

**BUDGET ANNEXE DES REMONTEES MECANIKES (M 43) :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION D'EXPLOITATION	640 696.52 €	640 696.52 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 561 210.79 €	2 561 210.79 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 201 907.31 €</b>	<b>3 201 907.31 €</b>

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°5 : Approbation du budget primitif 2019 – Budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (Comptabilité M4)**

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4), annexé à la présente délibération et dont les principaux soldes sont les suivants :

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING ET DE LA PISCINE DU FREYSSINET (M 4) :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION D'EXPLOITATION	59 496.16 €	59 496.16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	38 136.53 €	38 136.53 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>97 632.69 €</b>	<b>97 632.69 €</b>

*Délibération adoptée par une voix contre, une abstention et quatorze voix pour*

**Délibération n°6 : Approbation du budget primitif 2019 - budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M4)**

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4), annexé à la présente délibération et dont les principaux soldes sont les suivants :

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING D'AILEFROIDE (M 4) :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION D'EXPLOITATION	90 344.24 €	90 344.24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	149 254.24 €	149 254.24 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>239 598.48 €</b>	<b>239 598.48 €</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°7 : Travaux de restructuration de la mairie de la commune nouvelle : signature d'un avenant avec l'entreprise AMC**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mai 2018, le conseil a approuvé la signature de marchés de travaux relatifs à la restructuration de la mairie de la commune nouvelle. Parmi ceux-ci, figurait le marché relatif au lot n° 4 – Couverture – bardage, attribué à l'entreprise AMC, pour un montant de 80 000.00 € HT (96 000.00 € TTC).

Monsieur le Maire expose que l'exécution des travaux a donné lieu à des sujétions techniques imprévues, conduisant à une plus-value nette d'un montant total de 4 975.00 € HT (5 970.00 € TTC) et nécessitant la signature d'un avenant.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°8 : Avis du Conseil Municipal de Vallouise-Pelvoux sur le projet de modification des statuts de la communauté de communes du Pays des Ecrins**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2019, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la communauté de communes du Pays des Ecrins. Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le projet approuvé par le conseil communautaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°9 : Construction d'un télésiège 4 places à pinces fixes : signature de l'avenant n°2 avec le groupement GIMAR MONTAZ MAUTINO (GMM) / TRAME**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération de remplacement du télésiège de la Crête par un télésiège 4 places à pinces fixes avec tapis d'embarquement, et par délibération en date du 28 mars 2018, le conseil l'a autorisé à signer un marché de travaux pour le lot n° 1 « Construction d'un télésiège et démontage de téléskis » avec le groupement Gimar Montaz Mautino (GMM) / TRAME pour un montant de 2 727 299 € HT (3 272 758.80 € TTC). A l'issue de la construction du télésiège l'exécution des travaux a donné lieu à des sujétions techniques imprévues sur les prestations réalisées par l'entreprise GMM, et à la suppression de prestations initialement prévues dans le marché signé avec l'entreprise TRAME. Ces modifications conduisent :

- à une plus-value nette de 7 181.80 € HT (8 618.16 € TTC) sur le marché de l'entreprise GMM
- à une moins-value nette de 45 207.42 € HT (54 248.90 € TTC) sur le marché de l'entreprise TRAME

En conséquence, ces modifications nécessitent la signature d'un avenant.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°10 : Signature de la convention d'animation 2019 pour l'opération « façades – toitures » avec le CALHAURA-SOLIHA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention relative à l'animation de l'opération « façades toitures » est arrivée à expiration le 31 décembre 2018. Monsieur le Maire propose donc au conseil de se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour l'année 2019.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°11 : Demande de subvention pour la sixième tranche de l'opération « façades – toitures »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les enveloppes des subventions accordées aux communes historiques de Vallouise et Pelvoux au titre de la cinquième tranche de l'opération « façades-toitures » sont aujourd'hui pratiquement épuisées. Il est donc nécessaire de poursuivre cette opération par le lancement d'une sixième tranche et, dans ce cadre, de solliciter à nouveau une aide auprès de la Région SUD-PACA. Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Enveloppe globale de subventions à reverser aux demandeurs dans le programme de rénovation des façades et des toitures	60 000 €	Subvention proportionnelle de la Région SUD-PACA 33.33%	20 000 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX 66.67 %	40 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>60 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>60 000 €</b>

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°12 : Signature d'une convention pluriannuelle de pâturage avec l'ONF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une partie des alpages de l'Eychauda est située en forêt domaniale de Montbrison, appartenant à l'Etat. A ce titre, la commune historique de Pelvoux a régulièrement conventionné avec l'ONF, gestionnaire de cette forêt domaniale, afin de s'y voir concéder un droit de pâturage. Monsieur le Maire expose que la précédente convention conclue avec l'ONF est arrivée à terme, et qu'il y a donc lieu de procéder à son renouvellement.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°13 : Motion du Conseil Municipal de Vallouise-Pelvoux pour le désenclavement des Hautes-Alpes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le département des Hautes-Alpes souffre d'une desserte médiocre, l'empêchant d'exploiter pleinement ses atouts touristiques et son potentiel économique. Monsieur le Maire souligne que l'horizon très lointain de la réalisation éventuelle du bouclage de l'A51 et les projets routiers et ferroviaires à l'étude ou en cours de réalisation, ne peuvent

raisonnablement pas apporter aux habitants et aux entreprises de nos territoires une réponse adaptée, aux besoins en mobilité auxquels ils doivent pouvoir normalement aspirer dans le cadre d'un développement durable. Le calendrier de réalisation de ces projets, voire leur financement, restent d'ailleurs pour l'essentiel à définir. Monsieur le Maire rappelle que le développement des Hautes-Alpes est une priorité partagée par les élus, les acteurs économiques et la population, tous s'étant mobilisés à l'occasion des Assises de la Mobilité. Il est désormais urgent d'améliorer les dessertes depuis les Régions Sud, Auvergne Rhône-Alpes ou l'Italie, de nos vallées, de nos grands sites économiques, touristiques (stations de ski, lac de Serre-Ponçon, Parcs des Baronnies Provençales, du Queyras et des Ecrins, etc.) et celle de l'agglomération Gap-Tallard-Durance. Monsieur le Maire propose au Conseil de se joindre aux signataires de la présente motion, qui expriment formellement, d'une seule voix, leur engagement commun en vue de la recherche rapide de solutions véritables pour la mise en œuvre du désenclavement des Hautes-Alpes, et qui demandent à l'Etat d'envisager toutes les pistes pour l'amélioration de la desserte des Hautes-Alpes. Cette amélioration de la desserte du territoire pourrait utilement être recherchée au moyen des réseaux suivants :

- autoroutier en renégociant la concession qui lie l'État et le gestionnaire de l'A51 en contrepartie d'aménagements nouveaux ;
- routier ;
- ferroviaire.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.**